

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail *Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 21 mars 2012 portant désignation des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : ETSO1281242A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-933 du 1^{er} août 2011 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'économie, de la santé, de la jeunesse, de la vie associative, des solidarités, de la cohésion sociale, de la ville et des sports ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2011 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2011 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel institué dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent siègent en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué par l'arrêté du 29 novembre 2011 susvisé :

Syndicat CFDT (2 titulaires/2 suppléants)

Membres titulaires

Mme Marie Josèphe CHARON.
M. François CAILLE.

Membres suppléants

M. Christophe BIZET.
Mme Joëlle THERY.

Syndicat CGT (2 titulaires/2 suppléants)

Membres titulaires

Mme Catherine DUBOIS-GAILLARD.
Mme Françoise QUERITE.

Membres suppléants

M. Nicolas AMIGOU.
Mme Lydie VINCK.

Syndicat FSU-SNUTEFE (1 titulaire/1 suppléant)

Membre titulaire

M. Hervé DUBOIS.

Membre suppléant

Mme Camille DOJKA.

Syndicat UNSA (2 titulaires/2 suppléants)

Membres titulaires

Mme Martine NOULIN.
Mme Marlène CARUGE.

Membres suppléants

M. Vincent SCHIELE.
M. Jacky HAZIZA.

Article 2

Le mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1^{er} prend effet à compter du 15 décembre 2011 pour une durée de quatre ans.

Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 21 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,*
J. BLONDEL